



LOGE M'INFORME !

INFOLOGIS

Être mieux informé pour défendre ses droits

**Journal du comité logement InfoLogis de l'Est de l'île de
Montréal**
**Mercier-Est - Mercier-Ouest - Anjou - Montréal-Est - Pointe-aux-
Trembles - Rivières-des-Prairies**



AUTOMNE 2022

**INFOLOGIS DE L'EST DE L'ÎLE
DE MONTRÉAL
2532 DES ORMEAUX
MONTRÉAL
H1L 4X5
514-354-7373**

À LIRE DANS CE NUMÉRO...

UNE NOUVELLE EMPLOYÉE SE JOINT À L'ÉQUIPE D'INFOLOGIS.....	2
LES IMMEUBLES SUR LA RUE JOSEPH RENAUD.....	3
LOCATAIRES, VOUS AVEZ DES DROITS: LA CESSION DE BAIL.....	4-6
LES RÉALITÉS DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT.....	7
DES NOUVELLES D'INFOLOGIS	8
INFOLOGIS SOUS LE SOLEIL: RETOUR SUR NOTRE AGE.....	8
POSÉSIE: EN MÉMOIRE DES LOCATAIRES MORTS OU SUICIDÉS.....	9
JEUX.....	10-11
POUR S'IMPLIQUER À INFOLOGIS	12

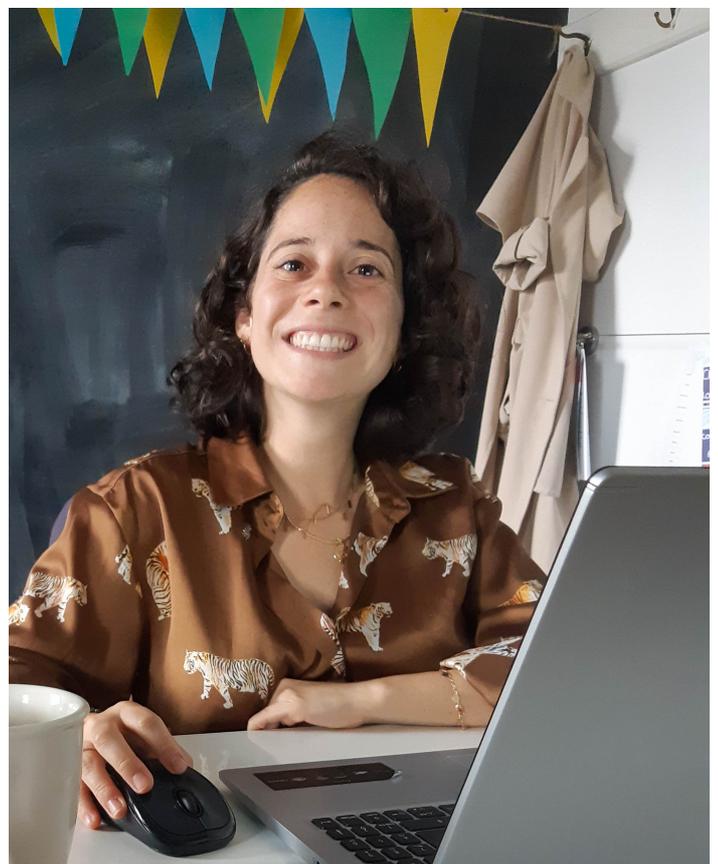
UNE NOUVELLE EMPLOYÉE SE JOINT À L'ÉQUIPE D'INFOLOGIS

L'équipe d'Infologis s'agrandit à nouveau! Nous sommes très heureux de vous présenter Julie Cayla, dont le principal mandat est de mettre sur pieds une table de concertation sur le logement dans l'Est.

À Infologis depuis avril, elle est déjà très appréciée de ses collègues et des partenaires pour sa curiosité, son ouverture, sa générosité et son professionnalisme.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouveaux défis!

Vous pouvez la rejoindre à concertation@infologis.ca



Julie Cayla

LES IMMEUBLES SUR LA RUE JOSEPH RENAUD

Actions collectives à Anjou

Tout d'abord, les appels des locataires à Infologis ont commencé en mai 2022 parce que leurs immeubles ont été vendus à l'investisseur ou le promoteur immobilier Henri Zavriyev. Les plaintes des locataires dénoncent les mensonges, l'agressivité, le manque de communication de David Mimoun, homme de main et gestionnaire des immeubles, qui n'a pas tenu informé d'avance les locataires des travaux majeurs et le fait que ce dernier exige des signatures de résiliation de bail.

Le fait de faire des travaux majeurs n'est pas un motif pour mettre fin au bail. Certains travaux peuvent justifier une évacuation temporaire.

Le la locataire conserve son droit au maintien dans les lieux.

Un préavis écrit est obligatoire.

Ne signez rien avant de vous informer!

Les mensonges de Monsieur Mimoun tournaient autour des travaux majeurs qui doivent être réalisés dans les immeubles et surtout à propos de la pression mis sur les locataires pour quitter durant les rénovations importantes. Cependant, la résistance de 7 locataires, en comparaison à 3 locataires qui ont quitté, montre la solidarité entre les



locataires au cours de cette situation difficile. Les tensions et les conflits entre le gestionnaire David Mimoun et les locataires a créé un climat de stress et d'anxiété dans l'immeuble.

Pour finir, le rôle d'Infologis envers les locataires des immeubles sur la rue Joseph Renaud dans cette situation est:

- Une tournée de l'immeuble afin d'informer tous les locataires de ne pas signer du tout sans être bien informés
- Trouvez un avocat, Maître Manuel Johnson, qui connaît le dossier du propriétaire Henry Zavriyev
- Planifier des rencontres entre l'avocat mentionné ci-dessus et les locataires pour s'informer sur leurs droits et sur la loi concernant la résiliation de bail
- Mettre les dossiers judiciairisés en attente
- Demander un changement de la réglementation municipale à la ville afin d'éviter et prévenir les situations d'évictions
- Solliciter les élus d'Anjou
- Faire des actions collectives pour le bien-être de tous.

LOCATAIRES, VOUS AVEZ DES DROITS!

La cession de bail

Beaucoup de locataires ignorent les avantages de la cession de bail. Parfois, les locataires envisagent d'en faire une, mais ignorent les étapes à entreprendre ou constatent un refus illégal de la part de leur propriétaire. Cet article a comme objectif de clarifier les étapes pour mener à bien une cession.

**Tribunal administratif
du logement**

Québec 

Qu'est-ce qu'une cession de bail?

Une cession de bail permet à un locataire qui désire quitter son logement de céder son bail à une autre personne qui souhaite occuper le logement. Elle est prévue aux articles 1870 et 1871 du *Code civil du Québec*.



La cession de bail est non seulement utile pour la personne qui souhaite quitter le logement avant la fin du bail mais également afin que le futur locataire puisse bénéficier des mêmes droits et obligations relatifs au logement et ce, au même loyer! C'est ainsi une façon de limiter les hausses de loyer, surtout en cette période où les propriétaires n'hésitent pas à relouer le logement à un loyer beaucoup plus élevé que le précédent.

Bien qu'il a clairement été établi par le Tribunal administratif du logement que la cession de bail est un droit consenti par la loi et une des composantes du droit au maintien dans les lieux, les propriétaires se permettent de refuser les cessions de bail. C'est la raison pour laquelle il est important de savoir comment s'y prendre et quelles sont les étapes en cas de refus du propriétaire.

LA CESSION DE BAIL (suite)



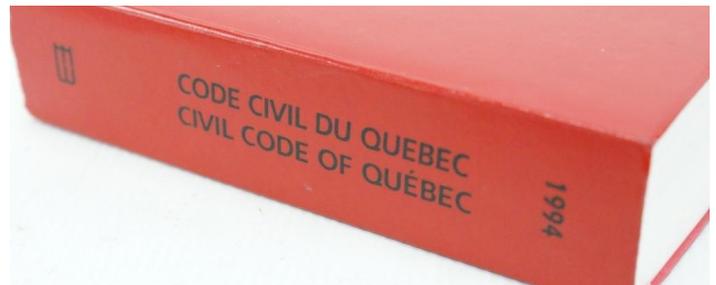
Comment faire une cession de bail et ce que ça implique ?

La personne qui prendra votre bail, que l'on nomme le bénéficiaire de la cession, va prendre votre bail tel qu'il est. C'est-à-dire, aux mêmes conditions et au même loyer que le locataire qui vous a cédé le bail. Le locataire cédant doit remplir un formulaire que l'on nomme « avis de cession de bail » et qui se trouve sur le site du Tribunal administratif du logement. Cet avis fait mention des coordonnées du locataire qui cède le bail et de celui qui le prendra. On indique la date à laquelle la cession prendra effet.

Le locataire doit envoyer l'avis de cession de bail au propriétaire et s'assurer d'avoir en main un accusé de réception confirmant la date à laquelle le propriétaire a reçu ledit avis.



Suite à la réception de l'avis par le propriétaire, ce dernier a 15 jours pour communiquer son refus, s'il y a lieu, en mentionnant les motifs sérieux de refus. Si le locataire ne reçoit aucune réponse de la part du propriétaire à l'échéance des 15 jours, on présume que la cession a été acceptée et donc valide.



Il est important de noter que beaucoup de locataires se voient refuser la cession de bail sous de mauvais motifs. C'est d'ailleurs l'occasion, pour les propriétaires, d'augmenter le loyer et ils n'hésitent aucunement à invoquer des motifs de refus qui ne sont pas valides aux yeux du Tribunal administratif du logement. Ainsi, il ne faut pas s'arrêter lorsque les propriétaires refusent la cession et que les motifs de refus ne concernent ni l'insolvabilité ou les mauvais antécédents de la personne qui prendra le bail.

LA CESSION DE BAIL (suite)



Ce que le propriétaire a le droit de vous demander lors d'une cession

Le propriétaire peut uniquement demander le remboursement des dépenses raisonnables découlant de la cession tel que prévu à l'article 1872 du Code civil du Québec. Plusieurs croient qu'il faut absolument payer les frais liés à l'enquête de crédit si cette dernière est demandée par le propriétaire. Attention, c'est uniquement si le propriétaire consent à la cession de bail qu'il peut demander le remboursement des dépenses raisonnables découlant de la cession.



Votre propriétaire refuse, que faire ?

Dans le cas où votre propriétaire refuse la cession de bail dans les délais de 15 jours, vous pouvez ouvrir une demande au Tribunal administratif du logement pour demander à ce dernier de statuer sur la validité des motifs de refus. Ces demandes sont urgentes et sont traitées en priorité. Le Tribunal sera ainsi en mesure de déterminer si le propriétaire est en droit de refuser la cession.



Il ne faut pas lâcher !

Ce qu'il faut finalement retenir c'est que les locataires ont le droit de faire une cession de bail et les motifs de refus des propriétaires doivent être sérieux. Autrement, ils ne peuvent refuser. Il ne faut pas lâcher et ce, même si votre propriétaire semble totalement fermé à l'idée d'autoriser la cession.

Par Sarah

RÉALITÉS DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT

Les manifestations des groupes communautaires

Les hébergements sont des organismes communautaires qui servent à sortir les hommes et les femmes vulnérables de diverses situations difficiles de la vie. Parmi celles-ci, on compte notamment l'itinérance, les violences, la santé mentale, le féminicide et autres. Ses hébergements sont munis de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales qui sont présents jour et nuit pour soutenir ses gens vulnérables afin de les aider à avoir la base ; un endroit pour dormir, pour manger et pour vivre.



Cette manifestation est une vague de grèves qui a duré du 21 février au 24 février et a eu lieu dans divers quartiers de Montréal.

Pour finir, cette vague de grèves des organismes avait pour but de lutter ensemble pour un meilleur financement pour tous les organismes communautaires, un meilleur respect de leur autonomie et un meilleur renforcement du filet social québécois pour une justice sociale pour les hommes et les femmes vulnérables.

Visionnez nos vidéos

 Il y a deux ans... Voir la vidéo	 Obtenir une place en RI Voir la vidéo	 Un milieu de vie avant tout Voir la vidéo
 L'importance de la famille Voir la vidéo	 Un quotidien respectueux de la personne Voir la vidéo	 Un cadre de vie chaleureux et sécuritaire Voir la vidéo

Extrait du site web de l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec

Le 22 février 2022, plus de 1600 organismes étaient en grève pour mettre fin au sous-financement. Ils étaient tous en colère et entraînés de manifester dans les rues. Ils ont tous manifesté afin de revendiquer un financement de 460 millions de dollars pour la mission et le respect total de leur autonomie.

Par Laurie



DES NOUVELLES D'INFOLOGIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE: INFOLOGIS PASSE À L'ACTION!



C'est sous le thème de la Journée mondiale de l'environnement qu'à eu lieu l'Assemblée générale d'Infologis, le 4 juin dernier.

Les 35 membres présents ont pu profiter d'un excellent repas fait maison par des bénévoles. L'Assemblée n'était pas qu'une partie de plaisir: les bilans des activités et les états financiers 2021-2022 ont été présentés. Pour la prochaine année, l'Assemblée avait la responsabilité d'analyser les prévisions budgétaires et d'élire un nouveau conseil d'administration.



Infologis fait salle pleine!

Nous tenons à remercier tous les membres présents pour leur participation active et tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin dans le succès de cette journée.

Par Olivier

Le conseil d'administration
d'Infologis en date
du 15 août 2022:

Sarah Debbih
Présidente

Catherine Cliche
Vice-présidente

Mathieu Sansregret
Secrétaire

Dave Williams
Trésorier

Rolande Lafrenière
Administratrice

Olivier Vézina
Administrateur

POÉSIE: EN MÉMOIRE DES LOCATAIRES MORTS OU SUICIDÉS

Humains oubliés

Existé
Conscient de leur existence
Ne plus se sentir exister et écouter
Ressentir la honte de leur absence

Présence
Le poids de la vie
Leurs yeux brûlent d'espérance
Être dans le regard oublié

Absence
Pleurer sans arrêt
Faire face à l'indifférence
Leurs espoirs qu'on arrachait

Silence
Souffrance a une odeur
Vivre avec la malchance
Car ils ont peur

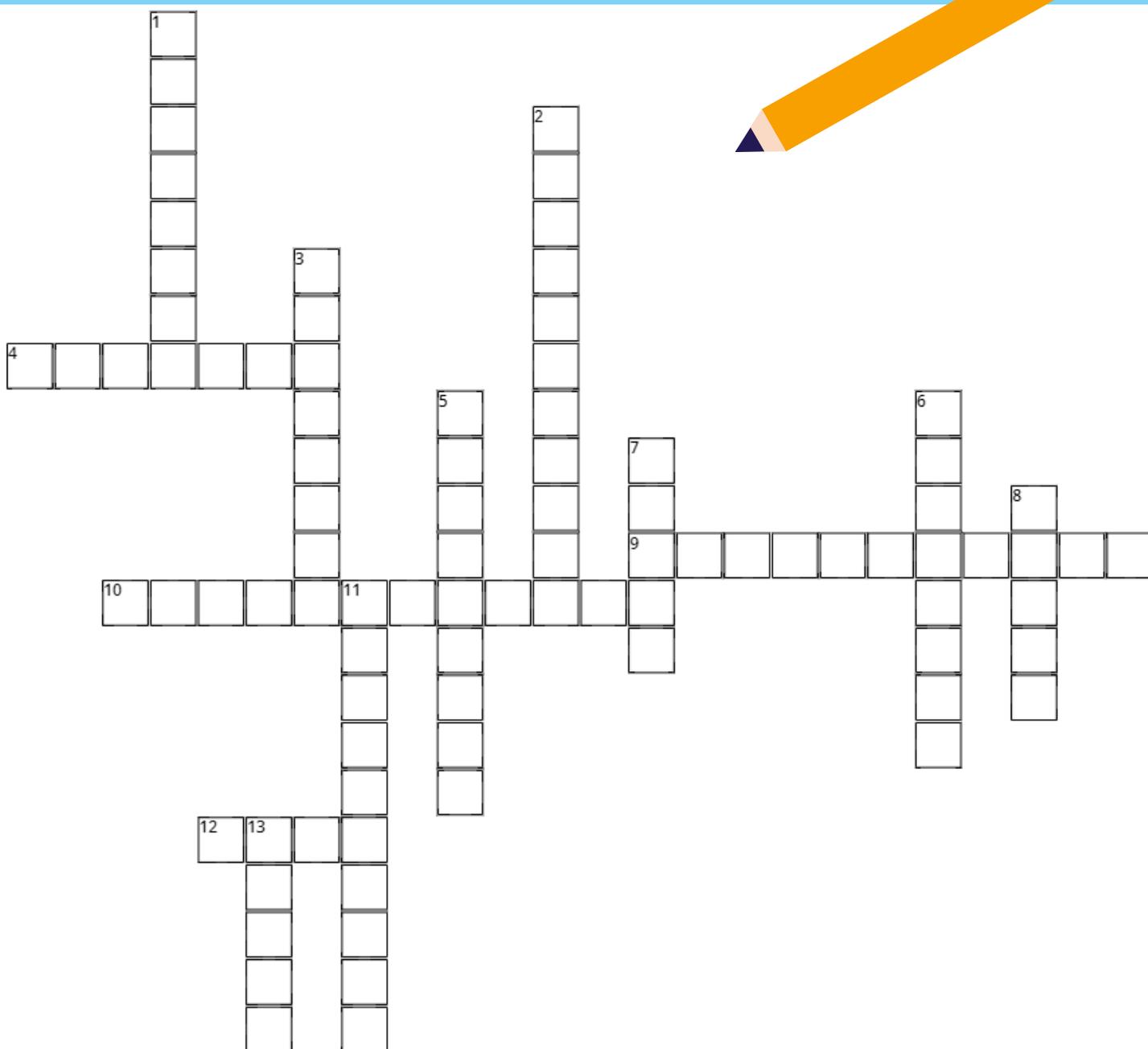
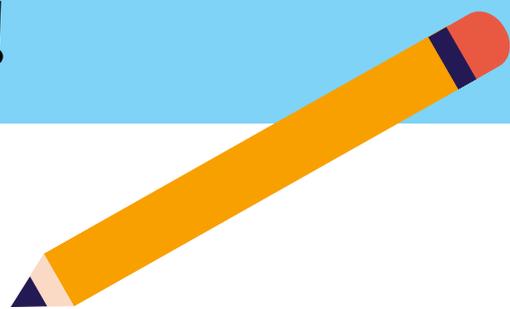
Oubli
Parfum fort et nauséabond
Ils ont étouffé leurs cris
Puisque tout tourne en rond

Perdre
Le besoin d'être bien logé
Ne plus jamais respirer
Ils restent graver dans nos mémoires



Par Laurie

Jeux LOGE M'INFORME!



Horizontal

4. Rue sur laquelle se situe votre comité logement préféré
9. Acte juridique par lequel il y a fin du bail avant le terme
10. A généralement lieu le 1er juillet
12. Contrat par lequel un locataire obtient le droit d'occuper un logement en échange d'un loyer

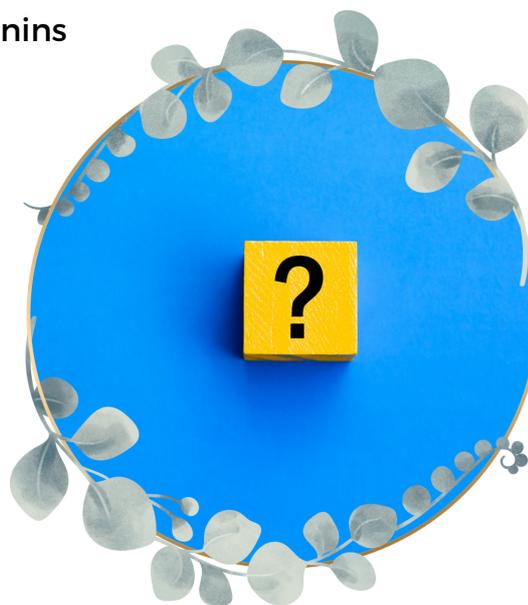
Vertical

1. Nom du Premier Ministre du Québec lorsqu'a été créé la Régie du logement
2. Immeuble dans lequel notre implication fait une différence
3. Recours par lequel un juge détermine l'augmentation de loyer approprié
5. Nom du Premier Ministre du Québec lorsqu'a été créé la Commission des loyers
6. Personne qui offre un logement à louer
7. Endroit par lequel on entre dans un logement
8. Insecte à vêtement ou à nourriture
11. Principal programme québécois par lequel est financé la construction de logements sociaux

Jeux LOGE M'INFORME! (suite)

Trouvez si les noms suivants sont masculins ou féminins

1	Incendie	
2	Moustiquaire	
3	Urgence	
4	Armoire	
5	Heure	
6	Horaire	
7	Action	
8	Addition	
9	Étage	
10	Argent	
11	Agglomération	
12	Délai	
13	Asphalte	
14	Essai	
15	Épingle	
16	Mégawatt	
17	Activité	
18	Hypothèque	
19	Correspondance	
20	Autorisation	



Solutions!

1. Masculin
 2. Féminin
 3. Féminin
 4. Féminin
 5. Féminin
 6. Masculin
 7. Féminin
 8. Féminin
 9. Masculin
 10. Masculin
 11. Féminin
 12. Masculin
 13. Masculin
 14. Masculin
 15. Féminin
 16. Masculin
 17. Féminin
 18. Féminin
 19. Féminin
 20. Féminin
1. Lèvesque
 2. Coopérative
 3. Fixation
 4. Ormeaux
 5. Duplessis
 6. Locateur
 7. Porte
 8. Mites
 9. Résiliation
 10. Déménagement
 11. AccèsLogis
 12. Bail
 13. Anjou

POUR S'IMPLIQUER À INFOLOGIS

INFORMEZ-NOUS DE VOS INTÉRÊTS D'IMPLICATION !



PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____ # D'APP. : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE COURRIEL : _____



POUR PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE D'INFOLOGIS, JE VEUX...

- ASSISTER À DES ATELIERS D'INFORMATION
- PARTICIPER À DES CAFÉ-RENCONTRES EN VIRTUEL
- PARTICIPER À DES CAFÉ-RENCONTRES EN PERSONNE
- DISTRIBUER DES TRACTS
- FABRIQUER DES PANCARTES/MATÉRIEL DE MOBILISATION
- PRÉPARER DES REPAS
- PRÉPARER À DES ENVOIS POSTAUX
- FAIRE PARTIE DE NOTRE CHAÎNE DE TÉLÉPHONE

JE VEUX PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS...

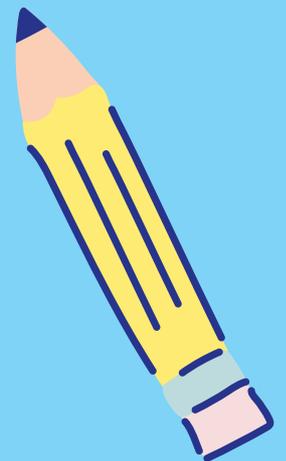
- À MONTRÉAL LA SEMAINE
- À MONTRÉAL LA FIN DE SEMAINE
- EN-DEHORS DE MONTRÉAL LA SEMAINE
- EN-DEHORS DE MONTRÉAL LA FIN DE SEMAINE

JE VEUX FAIRE PARTIE D'UN COMITÉ !

- COMITÉ JOURNAL (RÉDACTION, THÈMES, RÉUNIONS)
- COMITÉ D'ACTION (MOBILISATIONS COLLECTIVES)
- COMITÉ DE REQUÉRANTS (PROMOTION DU LOGEMENT SOCIAL DANS NOS QUARTIERS)

DÉCOUPEZ ICI
ET ENVOYEZ-
NOUS CE
FORMULAIRE
PAR LA POSTE
À :

INFOLOGIS DE
L'EST DE L'ÎLE
2532 DES
ORMEAUX
MONTRÉAL, QC
H1L 4X5



*POUR LE DROIT
AU LOGEMENT !*

